



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élections européennes

Question écrite n° 58784

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'étude des résultats de la « liste antisioniste » de Monsieur Dieudonné Mbala Mbala, lors des élections européennes en Île-de-France en juin 2009. En effet, sans revenir sur les conditions de validité de son enregistrement, il paraît tout de même important d'étudier ses résultats afin de les analyser pour en tirer des conséquences et des leçons pour les scrutins à venir, notamment par rapport au risque de voir cette personne continuer son activité politique et se présenter à d'autres scrutins avec cette appellation, ou sous une autre aussi provocatrice. Il souhaite donc connaître les 10 communes d'Île-de-France où cette liste a obtenu ses meilleurs résultats, ainsi que les 30 bureaux de vote de l'ensemble de ces communes de la région où cette liste a enregistré ses meilleurs résultats. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer ces indications chiffrées.

Texte de la réponse

Les tableaux ci-dessous recensent, d'une part, les dix communes d'Île-de-France où la « liste antisioniste », avec pour tête de liste M. Dieudonné Mbala Mbala, a enregistré ses meilleurs scores et, d'autre part, les trente bureaux de vote qui, parmi ces communes, ont enregistré les meilleurs résultats.

1. Les dix communes d'Île-de-France où la liste antisioniste a obtenu les meilleurs résultats sont les suivantes :

DÉPARTEMENT	COMMUNE	RÉSULTATS (suffrages exprimés)
95	Épinay-Champlâtreux	10,34
92	Gennevilliers	6,35
95	Garges-lès-Gonesse	6,03
78	Chanteloup-les-Vignes	6
78	Favrieux	5,77
95	Chennevières-lès-Louvres	5,56
93	Villetaneuse	5,52
77	Le Plessis-Placy	5,33

93	Clichy-sous-Bois	5,18
78	Les Mureaux	4,95

2. Parmi ces communes, les trente bureaux de vote qui ont enregistré les meilleurs résultats sont les suivants :

DÉPARTEMENT	COMMUNE	NUMÉRO bureau de vote	RÉSULTATS (suffrages exprimés)
92	Gennevilliers	0020	25,4
93	Clichy-sous-Bois	0007	19,3
78	Les Mureaux	0013	16,67
78	Chanteloup-les-Vignes	0002	15,71
95	Garges-lès-Gonesse	0012	13,5
78	Chanteloup-les-Vignes	0003	12,92
78	Les Mureaux	0009	11,54
95	Épinay-Champlâtreux	0001	10,34
93	Clichy-sous-Bois	0008	10,06
92	Gennevilliers	0013	9,88
95	Garges-lès-Gonesse	0011	9,62
92	Gennevilliers	0015	9,36
95	Garges-lès-Gonesse	0008	9,23
78	Les Mureaux	0012	8,97
95	Garges-lès-Gonesse	0004	8,52
95	Garges-lès-Gonesse	0007	8,5
93	Villetaneuse	0005	8,29
92	Gennevilliers	0016	8,16
78	Les Mureaux	0011	8,1
95	Garges-lès-Gonesse	0015	7,53
92	Gennevilliers	0008	7,3

93	Villetaneuse	0001	7,19
92	Gennevilliers	0012	7,05
92	Gennevilliers	0017	7
95	Garges-lès-Gonesse	0001	7
78	Les Mureaux	0008	6,98
92	Gennevilliers	0018	6,77
95	Garges-lès-Gonesse	0016	6,62
95	Garges-lès-Gonesse	0009	6,6
93	Clichy-sous-Bois	0005	6,49

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58784

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8942

Réponse publiée le : 1er décembre 2009, page 11475